

àres, il eût pour V. Exc. tous les égards, toutes les attentions & tout le respect dû à votre caractère ; & qu'en cas de refus ou de résistance, il passeroit dans la Maison de V. Exc. à l'aide des Soldats, qui les suivroient pour éviter tout desordre, & se rendroit maître de la personne du Duc de Ripperda & de tous ses papiers.

Le Roi m'a ordonné d'informer V. Exc. de tout ce que dessus, & aussi de lui faire sçavoir que cette resolution a été prise de l'avis de son Conseil Royal, afin de faire connoître à S. M. Britannique & à V. Exc. la clemence dont S. M. use envers le Duc de Ripperda, & les égards que S. M. a bien voulu avoir pour votre Hôtel, ayant differé si long-tems à prendre la presente resolution d'en faire tirer le Duc, ce que Sa Majesté auroit pû faire exécuter dès le premier moment de sa retraite, & ayant voulu avant toutes choses consulter son Conseil, afin de faire d'autant plus éclater sa justice. Je suis, &c.
Du Palais le 24. Mai 1726.

L'Ambassadeur d'Angleterre fit part aussi-tôt à tous les Ministres Etrangers qui résident en cette Cour, de ce qui venoit de se passer dans son Hôtel, & dépêcha en même tems un Exprés à Londres pour en informer le Roi son Maître. S. Exc. protesta contre l'enlevement du Duc de Ripperda, qu'il traita de violation du Droit des gens, & écrivit au Marquis de la Paz la Lettre suivante.

MONSIEUR,

J' Ai reçu ce matin la Lettre que vous m'écrivîtes hier, pour me faire part de la resolution de de S. M. Catholique, de faire enlever par force Mr. le Duc de Ripperda de l'azile qu'il avoit pris dans ma Maison ; mais comme l'exécution de cette